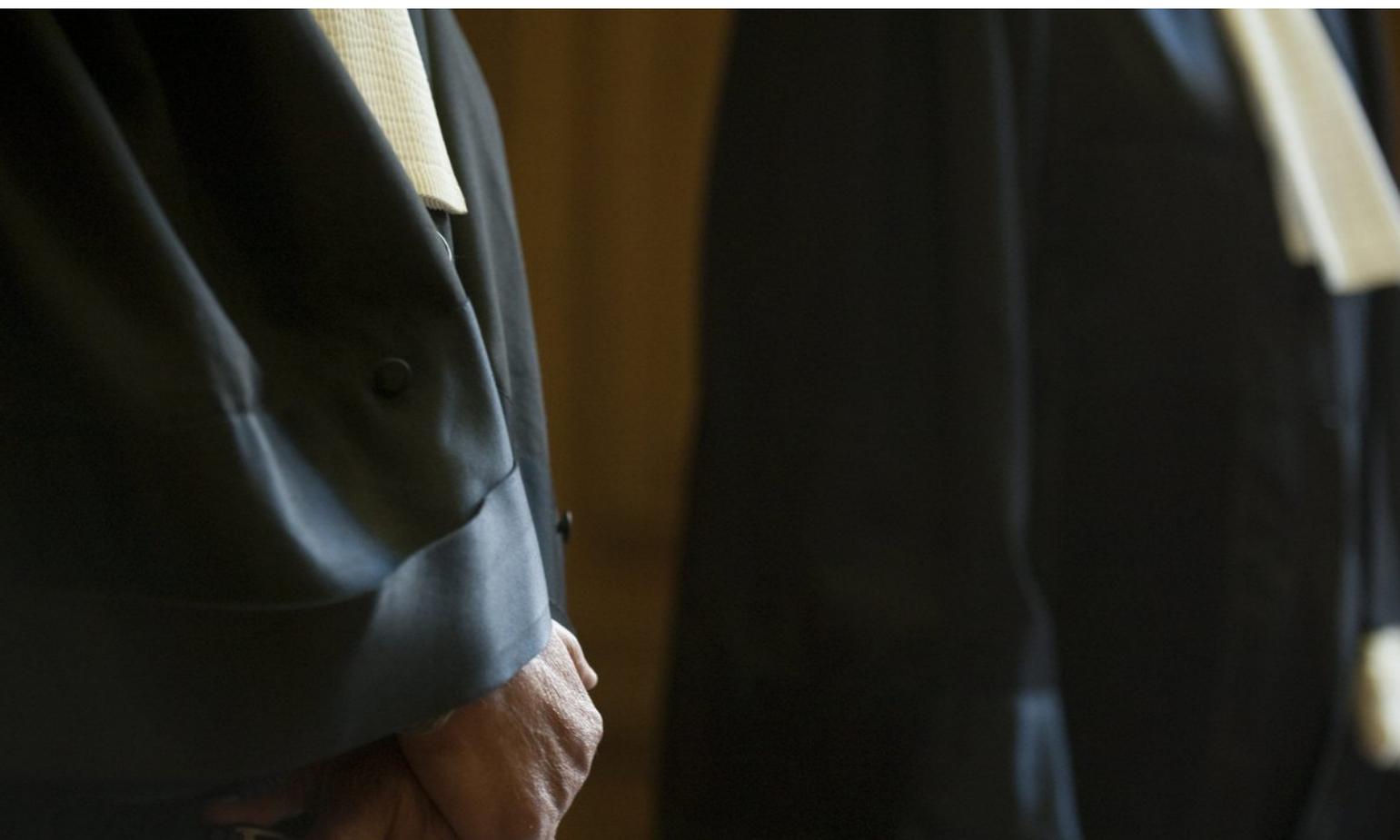


MARCH 1, 2019 - 1^{ER} MARS 2019

CONFERENCE OF PRESIDENTS CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

VIENNA - VIENNE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 D'AVOCATS.BE

ANNUAL ACTIVITY REPORT 2018

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone (AVOCATS.BE) est l'organisation qui réunit tous les barreaux francophones et germanophone de Belgique, soit 8.002 avocats au total.

AVOCATS.BE est compétent, en vertu de la loi, pour prendre les initiatives et les mesures utiles pour la défense des intérêts non seulement de l'avocat mais également du justiciable.

Le présent rapport fait état des activités d'AVOCATS.BE au cours de l'année écoulée.

ACCÈS À LA JUSTICE

Un des combats d'AVOCATS.BE est d'améliorer l'accès à la justice. AVOCATS.BE est soucieux que les justiciables les moins favorisés aient accès à une aide juridique de qualité. Pour les personnes ne bénéficiant pas de l'aide juridique, AVOCATS.BE a participé à l'élaboration d'une proposition de loi visant à rendre plus accessible l'assurance protection juridique.

AIDE JURIDIQUE - APPLICATION TVA 0%

AVOCATS.BE et son homologue néerlandophone, l'O.V.B., ont obtenu que les prestations effectuées dans le cadre de l'aide juridique soient soumises à un taux de T.V.A. à 0%.¹

¹ <https://finances.belgium.be/fr/Actualites/application-du-taux-nor-mal-de-tva-pour-l%e2%80%99aide-juridique-et-l%e2%80%99assistance-judiciaire-report>

The Order of French-speaking and German-speaking Bars of Belgium (AVOCATS.BE) is an organisation gathering together all French-speaking and German-speaking Bars of the country. It represents a total of 8,002 lawyers.

Under the law, AVOCATS.BE is competent to take adequate initiatives and measures to defend the interests of lawyers and litigants.

This report lists the activities of AVOCATS.BE in 2018.

ACCESS TO JUSTICE

One of the main engagements of AVOCATS.BE is to improve the access to justice. AVOCATS.BE is attentive to provide access to high-quality legal aid to the less privileged litigants. For those who do not benefit from legal aid, AVOCATS.BE participated in the conception of a legislative draft about facilitating the access to legal aid insurance.

LEGAL AID - 0% VAT

AVOCATS.BE, and its Flemish counterpart O.V.B., managed to make legal aid services subject to 0% VAT¹.

¹ <https://finances.belgium.be/fr/Actualites/application-du-taux-nor-mal-de-tva-pour-l%e2%80%99aide-juridique-et-l%e2%80%99assistance-judiciaire-report>

AIDE JURIDIQUE – INDEMNISATION DES AVOCATS

AVOCATS.BE et son homologue néerlandophone, l'O.V.B., ont obtenu une revalorisation importante de l'indemnisation accordée aux avocats travaillant dans le cadre de l'aide juridique. L'unité de mesure (le point B.A.J) correspondant plus ou moins à une heure de travail est fixé à 75 € plus 20 % de frais.

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

AVOCATS.BE et son homologue néerlandophone, l'O.V.B. ont longuement négocié avec le ministre de la justice afin d'élaborer un texte législatif visant à encourager le développement de l'assurance de protection juridique en instaurant une réduction d'impôts pour les contrats d'assurance qui répondent à un certain nombre de conditions en matière de risques couverts, de couverture minimale, de garantie etc.

La proposition de loi vient d'être déposée au Parlement² et sera prochainement discutée en commission des finances de la Chambre.

LEGAL AID – LAWYERS' COMPENSATION

AVOCATS.BE, and its Flemish counterpart O.V.B., obtained an important increase of the compensation allocated to lawyers working in the field of legal aid. The unit of measure was set at €75, +20% fee, per hour of work.

LEGAL AID INSURANCE

AVOCATS.BE, and its Flemish counterpart O.V.B., have negotiated with the Minister of Justice and legal insurers to draft a legislative proposal to encourage the development of legal aid insurances. The proposal suggests decreasing taxes for legal aid insurance contracts which meet a certain number of criteria relating to minimum coverage, guaranty, etc.

The proposal was submitted to the Parliament² and will soon be discussed with the Finance Committee.

² Proposition de loi visant à rendre plus accessible l'assurance protection juridique
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/3560/54K3560001.pdf>

² Legislative proposal to facilitate the access to legal aid insurances
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/3560/54K3560001.pdf>

INFORMATISATION DE LA JUSTICE

AVOCATS.BE et son homologue flamand, l'O.V.B., participent activement à l'informatisation de la justice.

Parmi les projets informatiques que nous avons réalisés, nous citerons les deux projets suivants :

MISE EN PLACE DE LA DPA « DIGITAL PLATFORM FOR ATTORNEY »

Grâce à DPA-deposit, chaque avocat, une fois identifié comme avocat en exercice via sa carte électronique d'avocat, peut ainsi envoyer des documents à tous les tribunaux belges, mais aussi à tous ses confrères belges et même à ses clients.

FAILLITE - REGSOL

Le Registre Central de la Solvabilité en abrégé « Regsol » est un registre informatique permettant aux créanciers, conseils et tiers intéressés de consulter et interagir avec les dossiers électroniques de procédure d'insolvabilité gérés par les tribunaux de l'entreprise.

COMPUTERISATION OF JUSTICE

AVOCATS.BE, and its Flemish counterpart O.V.B., are actively involved with the computerisation of justice.

Amongst all their IT projects, the following projects are the main ones:

IMPLEMENTATION OF DPA "DIGITAL PLATFORM FOR ATTORNEY"

Thanks to DPA-deposit, lawyers can be identified as practicing lawyers with their electronic lawyer card. Then, they can send documents to all Belgian courts, to other lawyers and to their clients.

BANKRUPTCY - REGSOL

The Central Register of Solvency "Regsol" is an electronic register enabling creditors, councillors and third parties to have access to electronic proceedings of insolvency managed by commercial courts.

NOUVELLES ACTIVITÉS POUR L'AVOCAT

AVOCATS.BE est favorable à ce que les avocats puissent développer de nouvelles activités dans le respect de leur déontologie et des principes essentiels de la profession.

DROIT COLLABORATIF

Une loi récente³ a consacré en droit belge le droit collaboratif et son monopole pour les avocats. Le droit collaboratif est un processus de négociation volontaire et confidentiel, mettant en place des techniques de négociation et de communication efficaces pour aider les parties à parvenir à une entente acceptable et durable pour chacune d'elles, dans le respect de la loi.

La pratique du droit collaboratif est réservée aux avocats qui se sont formés dans la matière et qui, tout au long du processus, accompagnent et soutiennent les parties dans leur objectif commun d'arriver à dégager un accord. Si aucun accord n'est trouvé, les avocats doivent se retirer du dossier.

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE SIÉGEANT EN ANGLAIS

Un projet de loi est actuellement examiné à la Chambre des représentants. Il vise à créer un Tribunal de commerce siégeant en langue anglaise, la « Brussels International Business Court »⁴.

L'objectif du projet est de rendre les juridictions belges plus attractives, d'influencer sur le choix du droit matériel applicable en promouvant le droit continental et de renforcer le rôle de Bruxelles en tant que capitale de l'Europe et de la Belgique sur

³ Loi du 7 juin 2018 portant dispositions diverses en matière de droit civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges (M.B. 2 juillet 2018).

http://www.etaamb.be/fr/loi-du-18-juin-2018_n2018012858.html

⁴ Projet de loi restaurant la Brussels International Business Court (adopté e commission de la justice)

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/3072/54K3072011.pdf>

NEW ACTIVITIES FOR LAWYERS

AVOCATS.BE supports the development of new activities for lawyers. New activities must respect the lawyers' code of ethics.

COLLABORATIVE LAW

Belgian law has a recent legislation³ about collaborative law. Collaborative law is a voluntary and confidential process. It implements legal effective negotiation and communication techniques to help each litigant to reach an acceptable and lasting agreement.

Collaborative law is restricted to qualified lawyers who support their clients during the whole process to reach an agreement. If no agreement is reached, lawyers must withdraw from the case.

ENGLISH-SPEAKING BRUSSELS INTERNATIONAL BUSINESS COURT

A legislative draft is currently being reviewed by the Belgian Chamber of Representatives. It aims at setting up an English-speaking commercial court named "Brussels International Business Court"⁴.

The project aims at :

- making Belgian jurisdictions more attractive;
- influencing the choice of the applicable substantive law by promoting continental law;
- reinforcing the role of Brussels as the capital of Europe;
- reinforcing the role of Belgium in international affairs.

³ 7 June 2018: a legislation promoting new alternatives to solve litigations (M.B. 2 July 2018).

http://www.etaamb.be/fr/loi-du-18-juin-2018_n2018012858.html

⁴ Legislative draft about Brussels International Business Court (adopted by the Justice Committee)

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/3072/54K3072011.pdf>

la scène internationale.

C'est un prétoire nouveau pour les avocats pratiquant le droit commercial international.

C'est aussi une opportunité pour les avocats de devenir juge non professionnel. Le tribunal est effet composé de juges non-professionnels.

AVOCAT LIQUIDATEUR DE DOMMAGES

Dans son mémorandum en vue des prochaines élections législatives de mai 2019⁵, AVOCATS.BE soutient la proposition de donner un rôle nouveau à l'avocat : celui de régler les nombreuses contestations en matière de liquidation de dommages dans des litiges où plusieurs demandeurs sollicitent séparément la réparation d'un même dommage.

Le juge du fond fixerait les principes de droit et confierait à un avocat le soin de les appliquer dans le cadre de la liquidation des dommages de chaque justiciable. Ceci permettrait de régler les innombrables et complexes demandes en la matière, de manière rapide et efficace. Si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord, l'avocat-liquidateur soumettrait les contestations, assorties de son avis, au juge et ce dernier trancherait alors définitivement.

It will be a new kind of court for lawyers who deal with international business cases.

Lawyers will also have the opportunity to become judges as the judges of the Brussels International Business Court are not regular magistrates.

DAMAGE LIQUIDATION

In its 2019 memorandum⁵, AVOCATS.BE supports the proposal to provide a new role for lawyers to solve the numerous protests in the field of damage liquidation, when several litigants separately ask for compensations.

First, a judge would settle the principles of law. Then he would allow lawyers to implement these principles to compensate each litigant in a damage liquidation case. This process would enable to solve rapidly and effectively the numerous and complex existing proceedings. If litigants cannot reach an agreement, the lawyer would submit the disagreements and his opinion to the judge who will then make the final decision.

⁵ Mémorandum pour les élections fédérales <https://avocats.be/sites/default/files/21.02.19%20M%C3%A9morandum%20pour%20les%20%C3%A9lections%20f%C3%A9d%C3%A9rales.pdf>

⁵ Memorandum for the next federal elections : <https://avocats.be/sites/default/files/21.02.19%20M%C3%A9morandum%20pour%20les%20%C3%A9lections%20f%C3%A9d%C3%A9rales.pdf>

DÉFENSE DES PLUS VULNÉRABLES

Au cœur des préoccupations d'AVOCATS.BE figure la défense des personnes les plus vulnérables parmi lesquels figurent les détenus et les étrangers.

SURPOPULATION CARCÉRALE

AVOCATS.BE a introduit des actions en responsabilité contre l'Etat belge pour la surpopulation carcérale sévissant dans plusieurs prisons du pays.

Le tribunal de première instance francophone de Bruxelles et le tribunal de première instance de Liège ont rendu deux jugements déclarant l'Etat belge responsable de la surpopulation carcérale existant aux seins des prisons visées par l'action.

Le tribunal de Bruxelles a, en outre, condamné l'Etat belge à ramener le nombre de détenus au sein de ces prisons au nombre de places correspondant à la capacité maximale autorisée, sous peine d'astreinte.

Une troisième décision est attendue à Mons.

ENFERMEMENT DES ENFANTS

AVOCATS.BE ainsi que quinze autres associations ont introduit un recours devant le Conseil d'Etat pour demander la suspension et l'annulation d'un arrêté royal qui règle les conditions d'enfermement des familles en séjour irrégulier.

Revenant dix ans en arrière, et faisant fi des condamnations de la Cour européenne des droits de l'Homme et des critiques d'organes internationaux de surveillance des droits fondamentaux, la Belgique a en effet renoué avec une pratique intolérable : enfermer des enfants pour des raisons administratives.

AVOCATS.BE attend avec confiance l'arrêt du Conseil d'Etat.

DEFENDING THE MOST VULNERABLE PERSONS

AVOCATS.BE is dedicated to defending the most vulnerable persons such as prisoners and foreigners.

PRISON OVERCROWDING

AVOCATS.BE filed a lawsuit against the Federal State of Belgium relating to prison overcrowding occurring in several Belgian jails.

The Francophone Brussels Court of First Instance and the Liège Court of First Instance delivered two decisions declaring that the Federal State of Belgium was responsible for the prison overcrowding situation.

Moreover, the Brussels Court demanded to the Federal State of Belgium to fill the prisons up to the exact maximum number of inmates, or it would be liable to penalties.

A third decision is expected from the court of Mons.

JUVENILE INCARCERATION

AVOCATS.BE and 15 other associations asked the Belgian Council of State to cancel a royal decree about incarceration conditions for illegally staying families.

Belgium currently disregards the decisions of the European Court of Human Rights as well as the criticisms from fundamental rights monitoring organisations. The country seem to have regressed by jailing children for administrative reasons which is an intolerable practice.

AVOCATS.BE is confidently waiting for the Belgian Council of State's decision.

VISITES DOMICILIAIRES

Le barreau s'est indigné du projet de loi déposé par le gouvernement en matière de visites domiciliaires.

L'objectif du projet de loi était de permettre à l'Office des étrangers de demander à un juge d'instruction de délivrer une autorisation de pénétrer dans la résidence de l'étranger ou dans la résidence d'un tiers où il y aurait des motifs raisonnables de penser que l'étranger se trouverait.

AVOCATS.BE a multiplié les démarches pour faire part de son opposition au projet qu'il juge inconstitutionnel et contraire aux principes fondamentaux de solidarité et d'hospitalité.

Le projet de loi a finalement été abandonné.

"HOME VISITS"

AVOCATS.BE was against a legislative draft submitted by the Belgian government in the field of home visits.

The draft would allow the Immigration Office to ask a judge to deliver an authorisation to enter in a foreigner's house or in the house of a third party where the foreigner could be.

AVOCATS.BE undertook many actions to show its opposition to the project which was considered to be unconstitutional and opposed to fundamental principles of solidarity and asylum.

In the end, the legislation draft was dropped.

MANQUEMENTS À L'ÉTAT DE DROIT EN BELGIQUE

EXAMPLES INFRINGEMENTS RULE OF LAW BELGIUM

L'État de droit est un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit. Considéré comme la caractéristique des régimes démocratiques, il assure à chacun de nous d'être traité en fonction des lois et non de l'arbitraire d'un pouvoir ou d'un puissant.

L'actualité récente permet de recenser plusieurs exemples de manquements à l'État de droit en Belgique. Les réactions, souvent nombreuses et larges aux « dérapages » qui sont recensés ci-après, démontrent l'efficacité des filets et des contrepoids, autres piliers indispensables à la préservation de notre État de droit⁶.

JUIN 2018

SORTIE MÉDIATIQUE DE L'EX SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ASILE ET AUX MIGRATIONS SUR LA RÉINSTITAURATION DES REFOULEMENTS DES BATEAUX CHARGÉS DE MIGRANTS

Dans des interviews en marge d'une [réunion à Luxembourg tenue en juin 2018 des ministres européens en charge des questions migratoires](#), l'ex secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations N-VA Theo Francken a [plaidé pour la réinstauration des refoulements des bateaux chargés de migrants](#), contournant ainsi l'article 3 de la Convention

⁶ Voir aussi : <https://plus.lesoir.be/141049/article/2018-02-20/letat-de-droit-protège-par-la-force-démocratique>

The rule of law is an institutional system in which the public authority is subject to the law. It is considered as the main characteristic of democracies and it guarantees to citizens to be treated according to existing laws and not by arbitrary decisions of an all-powerful authority.

Recent events show several infringements of the rule of law in Belgium. The multiple reactions to these events, which are listed below, show how effective are the safety nets and the opposition, which are essential mainstays to preserve the rule of law¹.

JUNE 2018

MEDIA APPEARANCE OF THE FORMER SECRETARY OF STATE FOR ASYLUM AND MIGRATION ON THE REINTRODUCTION OF MIGRANT-BOAT PUSH-BACKS

The former N-VA² Secretary of State for Asylum and Migration, Theo Francken, spoke about [reintroducing migrant-boat push-backs](#) in a European Migration Ministers' [meeting held in Luxembourg in June 2018](#). This would mean circumventing Article 3 of the European Convention on Human Rights which prohibits torture and "inhuman or degrading treatment".

Theo Francken mentioned a possible agreement

¹ See also : <https://plus.lesoir.be/141049/article/2018-02-20/letat-de-droit-protège-par-la-force-démocratique>

² New Flemish Alliance party

européenne des droits de l'homme, qui interdit la torture et les traitements inhumains et dégradants.

Concrètement, Theo Francken a évoqué la possibilité de nouer un traité avec la Tunisie pour y renvoyer les migrants fuyant de Libye, estimant qu'il « *faut pouvoir renvoyer les bateaux, trouver une manière de contourner l'article 3 de la Convention européenne des Droits de l'homme, et la jurisprudence doit s'y adapter* ».

Plusieurs partis francophones d'opposition se sont insurgés à la suite de ces propos et ont réclamé sa démission, estimant que le secrétaire d'Etat en appelait à ne plus respecter le fondement essentiel de toute démocratie.

[Le premier ministre, Charles Michel, avait tenu à rassurer le lendemain en assurant que](#) « *la Belgique respecte et respectera les conventions européennes et internationales* » en matière d'asile et d'immigration.

FÉVRIER 2018

SORTIE MÉDIATIQUE DE L'EX VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SUR LA STRATÉGIE DE L'AVOCAT D'UN PRÉVENU DANS LE CADRE D'UN PROCÈS À CARACTÈRE TERRORISTE

En février 2018 s'est tenu devant la 90^{ème} chambre de la Cour correctionnelle de Bruxelles le procès de la fusillade de la rue du Dries du 15 mars 2016, au terme duquel Salah Abdeslam et Sofien Ayari ont été condamnés à 20 ans de prison ferme pour tentative d'assassinat à caractère terroriste sur des policiers belges et français venus perquisitionner les lieux dans le cadre de l'enquête sur les attentats de Paris.

Alors que le procès était en cours, l'ex ministre N-VA de l'Intérieur et vice premier ministre, Jan Jambon, [a révélé sur le plateau d'une émission néerlandophone](#) ne pas comprendre la [demande d'acquiescement de Salah Abdeslam par son avocat Sven Mary](#) sur la base d'un problème de procédure

with Tunisia to send back migrants fleeing Libya. He said that "*there should be a way to send back migrant boats and to circumvent Article 3 of the European Convention on Human Rights. The jurisprudence has to adapt to the current situation*".

Following this statement, several French-speaking parties of the opposition asked Theo Francken to resign. They believed that he was calling for the infringement of what is the cornerstone of democracy.

[In response, the following day, the Prime Minister of Belgium, Charles Michel, maintained that](#) "*Belgium respects and will always respect European and international conventions*" in the fields of migration and asylum.

FEBRUARY 2018

MEDIA APPEARANCE OF THE FORMER VICE PRIME MINISTER AND MINISTER OF HOME AFFAIRS ON THE STRATEGY OF A LAWYER IN A TRIAL DEALING WITH TERRORIST OFFENCES

The trial of the Rue du Dries³ shooting was held in February 2018 in the Criminal Court of Brussels. The two accused, Salah Abdeslam and Sofien Ayari, were sentenced to 20 years' imprisonment due to their attempted murder of a terrorist nature on Belgian and French policemen who were searching for evidence during their investigation about the 2015-Paris attacks.

During the trial, the former N-VA Minister of Home Affairs and Vice Prime Minister, Jan Jambon, [revealed on a Flemish TV show](#) that he did not understand how Sven Mary, Salah Abdeslam's lawyer, could [request an acquittal](#) because of an issue in the legal proceedings relating to language legislation. Jan Jambon said: "*I do not understand that. A lawyer is supposed to make sure that his client receives an adequate sentence. Sven Mary went too far when he requested an acquittal for his client*". He added that "*if mistakes are made*"

³ The shooting happened on 15 March 2016 in Brussels.

fondé sur le respect des lois linguistiques d'ordre public. Il a ainsi déclaré : « *Je ne comprends pas cela. Un avocat est là pour faire en sorte qu'une personne reçoive une peine correcte. Que M. Mary demande maintenant son acquittement, c'est aller un pont trop loin* », ajoutant que « *si des erreurs de procédure sont commises, il faut peut-être recommencer le procès mais cela ne peut quand même pas mener à un acquittement* ».

Outre de nombreux acteurs judiciaires et politiques⁷, AVOCATS.BE et l'OVB ont [immédiatement et unanimement réagi dans la presse](#) ; Jean-Pierre Buyle, interviewé à de nombreuses reprises⁸, n'a pas hésité à condamner les propos tenus, estimant qu'il était totalement inacceptable que le ministre de l'Intérieur intervienne dans un dossier judiciaire en cours, rappelant notamment que *l'impartialité est à la base de la séparation des pouvoirs et que chacun doit exercer son métier dans le respect de l'Etat de droit.*

Face à toutes les critiques auxquelles il a fait face, le ministre Jan Jambon s'est montré discret, réagissant tout de même lors d'une conférence à la KU Leuven (Université de Louvain) : « *Apparemment, commenter équivaut à une violation de la séparation des pouvoirs* », [pouvait-on lire dans la presse néerlandophone](#), le ministre ajoutant que : « *Je ne veux certainement pas mettre en danger cette séparation. Mais je peux avoir une opinion, non ? C'est mon opinion honnête en tant que citoyen. Je pense simplement qu'une erreur de procédure ne peut conduire à l'acquiescement. Je ne préconise pas que la législation linguistique*

⁷ Ainsi par exemple, dans une carte blanche, différents avocats du pays ont exprimé leur colère suite aux propos de Jan Jambon, <https://plus.lesoir.be/139968/article/2018-02-13/jambon-et-le-proces-abdeslam-sauvons-letat-de-droit>. Ils exigeaient du ministre de l'Intérieur Jan Jambon qu'il retire ses propos et s'excuse sans tarder.

Voir aussi : <https://www.levif.be/actualite/belgique/jambon-a-commis-un-attentat-mortel-contre-montesquieu/article-opinion-799499.html>

⁸ Notamment : • <https://www.lalibre.be/actu/politique-belge/critiques-de-jambon-envers-sven-mary-le-president-d-avocats-be-demande-au-ministre-de-se-taire-5a807bbfcd70f-924c7f85c51> • https://www.rtf.be/info/dossier/la-premiere-au-bout-du-jour/detail_jean-pierre-buyle-il-y-a-un-mepri-a-l-egard-des-juges?id=9838152 • <https://jeanpierre-buyle.avocats.be/sites/default/files/27%20grands%20noms%20du%20barreau.pdf>

in legal proceedings, maybe the trial should start over, but it cannot lead to an acquittal”.

As several legal professionals and politicians⁴, AVOCATS.BE and the OVB immediately [reacted in the media](#). Jean-Pierre Buyle, who was interviewed several times⁵, condemned Jan Jambon's statements and believes that it is unacceptable that the Minister of Home Affairs interferes in an ongoing court case. He also mentioned that impartiality is the cornerstone of the separation of powers and that everybody should know their place according to the rule of law.

Jan Jambon kept a low profile but he reacted to the criticisms during a [KU Leuven conference](#) : “*Apparently, making comments is a violation of the separation of powers. [...] I do not want to endanger this separation. However, I can have an opinion, can't I? I gave my genuine opinion as a citizen. I just think that a mistake in a legal proceeding cannot lead to an acquittal. I do not ask for the language legislation to be adjusted. It was a minor error, in a major case. I insist on the correction of this error*”.

Then, the presidents of AVOCATS.BE and the OVB met the Prime Minister, Charles Michel. On this occasion, they expressed their strong commitment to the respect of the separation of powers as the cornerstone of the rule of law. They also mentioned that the independence of each power is essential to the well-being of democracy. Moreover, they mentioned that having a fair trial automatically prevents any intervention from the executive power in the judiciary's work. [During this meeting](#),

⁴ For instance, several Belgian lawyers expressed their anger in an open letter following Jan Jambon's statements : <https://plus.lesoir.be/139968/article/2018-02-13/jambon-et-le-proces-abdeslam-sauvons-letat-de-droit>.

They asked Jan Jambon to make apologies and to withdraw his comments.

See also : <https://www.levif.be/actualite/belgique/jambon-a-commis-un-attentat-mortel-contre-montesquieu/article-opinion-799499.html>

⁵ See also : • <https://www.lalibre.be/actu/politique-belge/critiques-de-jambon-envers-sven-mary-le-president-d-avocats-be-demande-au-ministre-de-se-taire-5a807bbfcd70f-924c7f85c51> • https://www.rtf.be/info/dossier/la-premiere-au-bout-du-jour/detail_jean-pierre-buyle-il-y-a-un-mepri-a-l-egard-des-juges?id=9838152 • <https://jeanpierre-buyle.avocats.be/sites/default/files/27%20grands%20noms%20du%20barreau.pdf>

soit ajustée. C'est une petite erreur, dans un très gros dossier. Je soutiens que cette petite erreur devrait être rectifiée ».

Par la suite et à leur demande, les Présidents d'AVOCATS.BE et de l'O.V.B. ont été reçus par le premier Ministre, Charles Michel. À cette occasion, ils ont exprimé leur attachement indéfectible à la séparation des pouvoirs comme principe fondamental de l'Etat de droit, rappelant que l'indépendance de chacun des pouvoirs est essentielle au bon fonctionnement d'une démocratie et que le procès équitable a pour corollaire d'éviter toute intervention de l'exécutif dans le judiciaire. [Lors de cette rencontre](#), le Premier Ministre avait également souligné le rôle primordial de l'avocat dans la défense des justiciables.

DÉCEMBRE 2016

L'ETAT NE RESPECTE PAS LES DÉCISIONS JUDICIAIRES DANS L'AFFAIRE DITE « DES VISAS SYRIENS »

En 2016, une famille syrienne voulant fuir la Syrie sans toutefois mettre leurs enfants en danger en prenant le risque de traverser la Méditerranée à bord de rafiots de fortune, a sollicité des visas humanitaires pour pouvoir venir en Belgique y demander l'asile.

L'Office des Etrangers (OE) a refusé les visas. Le Conseil du Contentieux des Etrangers (CCE) a annulé les refus, puis ordonné la délivrance de visas ou de laissez-passer. L'ex secrétaire d'Etat à l'Asile et aux Migrations Theo Francken [annonce cependant dans la presse qu'il n'exécutera pas la décision](#).

Dans cette affaire qui concernait une famille d'Alep qu'une famille belge proposait de prendre en charge, la Cour d'appel de Bruxelles a rendu un arrêt le 8 décembre 2016, condamnant l'Etat belge à exécuter l'arrêt du CCE lui ordonnant de délivrer un visa ou un laissez-passer valable trois mois, avec astreinte de 1.000 € par jour de retard et par

the Prime Minister highlighted the essential role of lawyers in defending citizens.

DECEMBER 2016

THE STATE DOES NOT COMPLY WITH COURT DECISIONS REGARDING THE "SYRIAN VISA" CASE

In 2016, a Syrian family asked for humanitarian visas to enter the territory of Belgium and ask for asylum. They wanted to flee Syria without jeopardising their children's lives by crossing the Mediterranean Sea on dangerous lifeboats.

The Immigration Office refused to deliver the visas. The Aliens Litigation Council (ALC) canceled this refusal and ordered the visas to be delivered. However, the former Secretary of State for Asylum and Migration, Theo Francken, [said that he would not deliver the visas](#).

This legal case dealt with a family from Aleppo that a Belgian family accepted to take charge of. The Court of Appeal delivered its decision on 8 december 2016 and sentenced the Belgian State to implement the ALC decision to deliver the visas, or a 3-month authorisation, with a €1000 penalty per day of delay and per family member. Theo Francken said that judges should not interfere with his politics and that delivering these visas would mean opening the borders.

The federal government's refusal to deliver visas to the Syrian family despite several enforceable court decisions generated a feeling of anger among politicians and legal professions. The situation was [immediately reported in the media](#) by [AVOCATS.BE](#), the "Association syndicale des magistrats", the Human Rights League and the "Syndicat des avocats pour la démocratie" as it represents "*an unprecedented attack on the judiciary power in its role as a protector of fundamental rights*". These organisations wrote to the Commissioner for Human Rights of the Council of Europe and to the UN Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers. They ask them to "*urgently*

membre de la famille. Theo Francken a estimé que les juges n'ont pas à se mêler de sa politique et prétendu qu'accorder ce visa reviendrait à ouvrir les frontières.

Le refus du gouvernement fédéral d'accorder un visa à une famille syrienne malgré plusieurs décisions de justice exécutoires a provoqué la colère du monde politique et judiciaire. Il est [immédiatement dénoncé dans la presse](#) par [AVOCATS.BE](#), l'Association syndicale des magistrats, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et le Syndicat des avocats pour la démocratie, estimant que cela constitue une « *attaque sans précédent du pouvoir judiciaire dans sa fonction de protection des droits fondamentaux* ». Ces organisations ont écrit au Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et au Rapporteur spécial des Nations Unies pour l'indépendance des juges et des avocats afin qu'ils « *interviennent de manière urgente afin d'y constater et d'y qualifier les insuffisances en matière de protection des droits fondamentaux* ».

Rebondissement tout récent dans [l'actualité belge](#) : Melikan Kucam, un conseiller communal N-VA de Malines en Flandres, dans l'intervalle sous mandat d'arrêt, aurait fait payer jusqu'à 14.000 euros à des candidats réfugiés chrétiens pour leur procurer un visa humanitaire. On parle de 208 visas humanitaires délivrés dans ces conditions. L'ex-secrétaire d'état Theo Francken, mis au courant, n'avait pas prévenu la justice. Son audition est réclamée par des députés d'autres partis voulant connaître la manière dont lui et son cabinet géraient les dossiers de visas humanitaires de chrétiens de Syrie réfugiés en Belgique. Une instruction judiciaire est en cours.

FÉVRIER 2015

L'ETAT EXTRADE AUX USA LE TERRORISTE NIZAR TRABELSI AVANT QUE LA CEDH NE RENDE SON ARRÊT

En 2004, Nizar Trabelsi est condamné à 10 ans

take action to attest the failures in the protection of fundamental rights”.

[Recent event in Belgium](#) :

N-VA-town-councillor Melikan Kucam, now under arrest warrant, is said to have asked up to €14,000 to Christian refugee applicants to deliver about 208 humanitarian visas. Theo Francken was aware of the situation but he did not inform the police. MPs from the opposition ask for his hearing to know how Theo Francken and his team were dealing with humanitarian visa applications made by Christian Syrian refugees in Belgium. An investigation is still ongoing.

FEBRUARY 2015

BELGIUM EXTRADITES THE TERRORIST NIZAR TRABELSI TO THE U.S. BEFORE THE ECHR DELIVERS ITS DECISION

In 2004, Nizar Trabelsi was sentenced to 10 years' imprisonment for the planning of a terrorist attack against the Flemish military base in Kleine Brogel. The U.S. quickly asked for his extradition as he was incurring a life imprisonment sentence in the U.S. for terrorist offences linked with Al Qaeda. Belgium extradited Nizar Trabelsi in 2013. In 2014, the [ECHR sentenced](#) Belgium to pay a compensation as by extraditing Nizar Trabelsi to U.S., where a sentence cannot be lowered, it infringed Article 3 of its Convention.

In October 2018, Nizar Trabelsi's defence asked the Brussels Court of First Instance to end Trabelsi's custody and [to end the collaboration between Belgium and the U.S.](#) According to the lawyers, Trabelsi has already been convicted for the same case in Belgium and he now goes through inhuman treatments. The lawyers also said that Belgium participated in the extradition process which was against international law. They consider that “*even though Trabelsi has served his entire sentence, he*

de prison pour terrorisme après avoir planifié un attentat contre la base militaire de Kleine Brogel en Flandre. Rapidement, les Etats-Unis demandent son extradition car l'homme encourt outre-Atlantique une peine de réclusion à perpétuité pour des infractions liées à des actes de terrorisme liés à Al Qaeda. La Belgique le livre en 2013. En 2014, elle [est condamnée](#) à payer des dommages et intérêts par [la Cour européenne des Droits de l'Homme](#) pour violation de l'article 3 de sa Convention, car elle a extradé Trabelsi dans un pays où la réduction de peine n'est pas possible.

En octobre 2018, la défense de Nizar Trabelsi saisit d'urgence le Tribunal de première instance de Bruxelles, afin que l'Etat belge mette fin à ses conditions de détention [et cesse de collaborer avec ses homologues américains](#). Selon ses avocats, il a déjà été condamné pour les mêmes faits en Belgique et estiment que Nizar Trabelsi subit des traitements inhumains comme l'isolement sensoriel. Toujours selon la défense, la Belgique a participé à la constitution du dossier américain qui a mené à cette extradition pourtant contraire aux règles du droit international. « *Il a purgé l'entièreté de sa peine depuis de nombreuses années mais reste détenu. La lutte contre le terrorisme n'autorise pas qu'un homme soit condamné à une peine d'emprisonnement incompressible dans des conditions inhumaines, pour des faits pour lesquels il a déjà été jugé en Belgique* » soulignent ses avocats.

« LA JUSTICE CRAQUE DE PARTOUT » ET L'ETAT NE REMPLIT PAS LES CADRES DES MAGISTRATS...

Le 20 mars 2015, de [nombreux avocats et acteurs du monde judiciaire](#) manifestaient pour contester le manque de moyens alloués au pouvoir judiciaire par le gouvernement. Presque quatre ans plus tard, les choses se sont aggravées. Les dépenses

is kept in jail. The fight against terrorism does not allow a man to be imprisoned with a sentence that cannot be shortened and with inhuman conditions, especially if he has already been convicted in Belgium for the same case".

« JUSTICE IS BREAKING DOWN » AND THE STATE DOES NOT FILL THE RANKS OF MAGISTRATES...

On 20 March 2015, [many lawyers and other representants of the legal profession](#) demonstrated against the failure of the government to provide enough funds to the judiciary. Four years later, the situation has worsened. Judicial expenses represent 0.5% of Belgium's GDP, which is far under the European average. [Jean-Pierre Buyle reported](#) that the judiciary's budget has been reduced by 20% for the past three year: "*The legislative and executive powers, which tend to act as a unique body, do not respect the judiciary anymore. They hate it. We cannot say that the situation is improving.*" In a newsletter [he said that](#) "*today, justice is in a poor state. Not only the rule of law is at risk but also citizens.*"

In addition, in a [2017 report](#), the High Council for Justice recorded a shortage of magistrates in the french-speaking part of Belgium. In 2017, one in two open positions was not filled. The Council could not explain this shortage of magistrates and prosecutors and can only notice a "*declining interest since 2014*".

Lately, [the Brussels Labour Court has canceled several hearings](#) dealing with french-speaking cases about social security and social aid until 31 March 2019 because of the shortage of magistrates. The number of magistrates in the Brussels Labour Court fell from 6 to 4 which "*leads to a heavy workload for the remaining ones*".

Unfortunately, this is not an isolated case. [The first president of Mons Court of Appeal also decided to](#)

de justice représentent 0,5 % du PIB, soit en-dessous de la moyenne européenne. Le budget de la justice a diminué de 20 % en trois ans, ce qu'a une fois de plus [dénoncé Jean-Pierre Buyle](#) : « *Le pouvoir législatif et exécutif, qui ne font presque plus qu'un, ne respecte plus le pouvoir judiciaire. Ils l'ont en horreur. Nous ne pouvons pas dire que les choses progressent* ». Dans la newsletter à destination des avocats, il [conclut](#) : « *La justice d'aujourd'hui est en piteux état. Et c'est l'Etat de droit qui est en danger, au mépris du justiciable* ».

Par ailleurs, dans son [rapport](#) 2017, le Conseil supérieur de la Justice constate une « pénurie » de magistrats côté francophone : en 2017, un poste vacant sur deux n'a pas trouvé preneur. La désaffection du métier de magistrat, et spécialement celui de procureur, n'est « *pas expliquée* » par le CSJ, qui ne peut que constater cette « *baisse d'intérêt constante depuis 2014* ».

[Dernièrement, la cour du travail de Bruxelles a décidé de supprimer les audiences des 8^e et 10^e chambres](#), traitant de dossiers francophones de sécurité sociale de travailleurs salariés et indépendants ainsi que de litiges avec les CPAS, et ce jusqu'au 31 mars prochain, toujours à cause du manque de magistrats pour traiter ces dossiers. Actuellement, le cadre francophone de la cour du travail de Bruxelles est réduit de 6 à 4 magistrats, « *ce qui mène à une charge de travail insurmontable pour les magistrats qui subsistent* ».

Cette décision symptomatique n'est pas malheureusement isolée... Le [premier président de la Cour d'appel de Mons a récemment décidé de suspendre les audiences de la troisième chambre correctionnelle](#) en janvier et février 2019. Les dossiers reportés ne seront pas plaidés avant le mois de mars. Actuellement, la cour compte 22 magistrats sur 30 et doit régulièrement faire appel à des magistrats retraités pour assurer les audiences.

Fin octobre 2018, le Parquet de Bruxelles a pris la décision de ne plus poursuivre pendant les deux mois à venir les vols simples et les faits de menaces et de harcèlement en Région bruxelloise

[cancel criminal hearings](#) in January and February 2019. The postponed cases will not be defended before March 2019. The Court currently has 22 magistrates, instead of 30, and regularly calls on retired magistrates to support its staff.

In the end of October 2018, and in the light of staff shortage, the Brussels public prosecutor's office decided to drop for two months all the cases relating to simple theft and harassment in Brussels and to immediately close 1,700 cases relating to criminal reports. [AVOCATS.BE immediately reacted](#) and called upon the Ministry of Justice, Koen Geens, to quickly take measures to hire magistrates and court clerks, as the main role of the State is to ensure the protection of its citizens.

A few days ago, the first president of Mons Court of Appeal [sounded the alarm](#): "*The government has failed and all political parties talk about programmes and citizens' priorities. However, nobody talks about the justice system and its vital need for staff*".

In its 2019 memorandum, AVOCATS.BE wrote to the political community about its proposals and demands relating to justice in the light of the next federal elections in May 2019. AVOCATS.BE considers that the first step to take to reduce the delays would be to quickly fill all open positions for magistrates and court clerks in the whole country⁶. In order to avoid situations similar to the Labour Court and the Brussels Court of Appeal, all open positions should be published as soon as possible, and all future open positions should be anticipated, including when a magistrate retires. AVOCATS.BE considers that having an adequate number of court clerks is vital.

The legal community will demonstrate again on 20 March 2019.

⁶ Positions are filled up to 83% according to SPF justice (27 March 2018).

mais aussi de classer d'emblée sans suite 1.700 dossiers de signalement de délits pénaux par manque cruel de personnel et à une incapacité matérielle de traiter les dossiers. [AVOCATS.BE a immédiatement réagi](#) et a appelé le ministre de la Justice Koen Geens à *prendre rapidement les mesures qu'il convient afin de remplir les cadres de magistrats et de personnel judiciaire, rappelant que la mission première de l'Etat de droit consiste à assurer la protection des citoyens et de leurs biens.*

Il y a quelques jours, le premier président de la Cour d'appel de Mons a [tiré une énième sonnette d'alarme](#) : « *Le gouvernement est tombé et tous les partis parlent de programme, des priorités du citoyen, mais quasi aucun ne parle de la Justice, de son manque crucial de moyens humains* ».

Dans son mémorandum 2019, soit la présentation au monde politique de ses propositions et revendications pour la justice en vue des prochaines élections fédérales de mai prochain, AVOCATS.BE suggère que la première mesure à prendre en vue de résorber l'arriéré judiciaire consiste à remplir rapidement le cadre des juges et membres du parquet dans tous les arrondissements (le cadre est actuellement rempli à concurrence de 83 % selon un document émanant du SPF justice daté du 27 mars 2018). Afin d'éviter des situations comme à la Cour du travail ou à la Cour d'appel de Bruxelles, il convient impérativement de prévoir la publication de toutes les vacances du cadre sans délai, et d'anticiper celles-ci chaque fois que ce sera possible, et notamment en cas d'accession d'un magistrat à la retraite. AVOCATS.BE estime qu'en outre, il faut assurer un personnel de greffe suffisant pour que les améliorations apportées au niveau des juridictions ne soient pas freinées par un manque de personnel administratif.

Face au manque de vision du monde politique, le monde judiciaire va à nouveau manifester symboliquement son mécontentement le 20 mars prochain.

